



## JEUNESSE

## Une convention de partenariat signée avec le Centre de Formation des Apprentis et l'École des Métiers

Après avoir signé en 2019 une convention de partenariat avec les lycées Antoine Bourdelle, Jules Michelet, Pierre-Marie Théas et le lycée agricole Capou, le Grand Montauban réitère son engagement envers la jeunesse en signant une convention avec l'École des Métiers et le Centre de Formation des Apprentis. Un partenariat unique en Occitanie.

Publié le 13 octobre 2020

Dans le contexte de changements importants liés aux politiques publiques de la jeunesse, le Grand Montauban est naturellement mobilisé autour de l'enjeu de l'emploi et de la formation des jeunes. Il a ainsi pour ambition de structurer et d'étoffer ses actions en faveur de cette population. C'est ainsi que le Grand Montauban, le Centre de Formation des Apprentis (CFA) et l'École des Métiers ont signé un partenariat le 13 octobre 2020.

Au regard des échanges réguliers et des projets communs portés entre ces entités, il était nécessaire de formaliser et d'officialiser ce partenariat par la réalisation d'une convention pour une durée de 3 ans. Cette convention de partenariat va permettre :

- > d'organiser l'accueil des classes pour des actions spécifiques ou visites à thème sur le Pôle Jeunesse de la Roseraie ;
- > d'organiser les interventions des équipes du pôle jeunesse au sein des établissements, lors d'actions spécifiques ou pour la présentation des actions et activités du service ;
- > d'organiser la participation de l'équipe au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) à la demande de l'une ou l'autre partie.